

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale

Décision n° 41221 du 8 juillet 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »

NOR : INTJ1315885S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 6192 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300455S),

Décide:

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2013:

Labrux, Hervé

Nigend : 160 909

Numéro de livret de solde : 8 017 956

Fait le 8 juillet 2013.

*Le colonel, directeur de l'établissement central
de l'administration et du soutien
de la gendarmerie nationale,
F. RONDOT*